RAPPORT N° 201

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET

Terre de Provence Agglomération - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2018 - Tranche 2017

Direction de la Vie Locale Service des communes 139 41

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2018 envisagé par Terre de Provence Agglomération, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

La communauté d'agglomération, qui regroupe les communes de Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Eyragues, Graveson, Maillane, Mollégès, Noves, Orgon, Plan d'Orgon, Rognonas, Saint-Andiol et Verquières, prévoit de réaliser un programme d'investissements publics en faveur du développement économique, des infrastructures et de l'aménagement de l'espace rural.

Ce programme 2017/2018 représente une dépense subventionnable globale de 7.205.000 €HT dont 4.805.000 €HT pour la tranche 2017.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

• AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE LA CHAFFINE II A CHATEAURENARD

Après avoir aménagé deux zones d'activités aujourd'hui en phase de commercialisation à Saint-Andiol et à Graveson, la communauté d'agglomération souhaite poursuivre son action de développement économique par le biais de trois nouveaux projets d'aménagements sur des secteurs situés en proximité immédiate de zones d'activités existantes et d'axes routiers structurants.

Le premier projet concerne la zone d'activités de la Chaffine II à Châteaurenard située entre deux zones d'activités existantes, le Barret et la Chaffine I. Sa localisation à proximité immédiate de la RD 571 et du pont de Rognonas permettra d'assurer une liaison directe avec les zones d'activités voisines sans avoir à créer de nouvelles voies de desserte.

Par ailleurs, s'agissant d'une extension de zone d'activités, cette opération bénéficiera des réseaux existants, ce qui limitera les investissements pour sa viabilisation. Le projet, qui prévoit l'aménagement de 15 lots allant de 2 000 à 4 000 m², sera développé en prenant en compte les principaux enjeux liés à l'environnement : traitement paysager de qualité, gestion intégrée des eaux pluviales, mise en évidence de modes de déplacements doux, attention particulière aux consommations d'énergie, référence au Plan Climat Energie Territorial de la communauté d'agglomération en cours d'approbation.

Enfin, cette opération permettra de regrouper sur le site l'ensemble des installations de la RDT 13 qui occupe une place importante en matière de service public de transport.

Le coût global de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 2.000.000 €HT.

Pour ce projet, Terre de Provence Agglomération a bénéficié d'une subvention du Département dans le cadre du dispositif d'aide en faveur des sites d'activités économiques, de 90.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 1.000.000 €pour la tranche 2017.

• AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE LA PALETTE D'ART A NOVES

Le second projet d'aménagement souhaité par Terre de Provence Agglomération se situe sur la commune de Noves, à proximité du futur MIN, enjeu majeur pour l'activité économique du territoire. L'aménagement de la zone de la Palette d'Art s'inscrit dans une stratégie globale de redynamisation de la filière agro-alimentaire, en privilégiant le développement de pôles d'activités proches des axes routiers.

Le projet d'aménagement, sur une superficie d'un hectare, répond à une forte demande d'implantation d'activités commerciales initialement envisagées sur la zone des Grands Vignes, désormais entièrement dédiée aux filières bio, avec notamment l'installation de l'entreprise Biocoop sur la partie est de la zone.

Le programme d'aménagement prévoit, en plus des travaux de viabilisation, la création d'un giratoire sur la RD 28 qui permettra de sécuriser les accès routiers aux zones d'activités situées à l'entrée de la commune de Noves.

Le montant des travaux, prévus en 2017, est estimé à 750.000 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 375.000 €pour la tranche 2017.

• REALISATION DE LA DESSERTE DU FUTUR LYCEE NORD ALPILLES

Depuis quarante ans, l'espace Nord-Alpilles, situé entre les Alpilles, le Rhône et la Durance, composé de quinze communes, a su s'adapter aux évolutions de sa population, en préservant son identité rurale. Aujourd'hui, sa forte croissance démographique soulève la question de l'offre de formation.

Si l'offre en collèges évolue avec la programmation d'un 7^{ème} collège sur ce territoire de 80 000 habitants, la communauté d'agglomération s'est fortement impliquée pour la réalisation d'un nouveau lycée sur la commune de Châteaurenard, dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2019.

La réalisation de cet établissement représente un enjeu important en matière d'intégration urbaine. Terre de Provence Agglomération a entrepris une réflexion pour optimiser les liaisons de circulation entre ce nouveau site et les quartiers environnants et pour renforcer l'utilisation des modes de déplacement doux.

Le programme de travaux prévoit :

- la réalisation de tous les VRD nécessaires pour la desserte du lycée et de ses logements de fonctions ;
- la reprise des réseaux et des clôtures des emprises foncières modifiées pour la travaux d'accès et de parking ;
- la sécurisation de l'avenue Jean Mermoz, de la RD 28 jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin ;
- la création d'un mini-giratoire sur l'avenue Jean Mermoz ;
- l'intégration de cheminements piétons et de pistes cyclables, soit 238 ml sur l'avenue Jean Mermoz, 260 ml du parking jusqu'en limite du lycée et 63 ml de la traversée du Réal au parvis du lycée ;
- l'installation d'un éclairage public sécurisant ;
- la réalisation de tous les stationnements nécessaires ;
- la mise en valeur paysagère de l'ensemble du nouvel espace public, avec la création d'une coulée verte.

Le coût global de l'opération, prévue en 2017, est estimé à 1.900.000 €HT.

Pour ce projet, Terre de Provence Agglomération pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 200.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 950.000 €pour la tranche 2017.

• REAMENAGEMENT ET EXTENSION DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le siège de la communauté d'agglomération est situé depuis 2005 sur la commune d'Eyragues, dans les locaux de l'ancienne mairie.

Construit dans les années 1970, ce bâtiment ne répond plus aux normes énergétiques et d'accessibilité; par ailleurs sa configuration ne lui permet pas d'accueillir des effectifs supplémentaires résultant des transferts de compétence issus de la loi NOTRe.

Terre de Provence Agglomération envisage de réaliser, en deux étapes, une opération de réaménagement global de son siège.

Une première phase de travaux prévoit le cloisonnement d'une surface de 150 m² qui permettra, avec la création de 6 à 8 bureaux supplémentaires, de répondre au besoin d'évolution du bâtiment.

La seconde tranche de travaux sera consacrée à l'extension du site et à sa mise en conformité : isolation thermique, éclairage économique, mise aux normes des installations électriques, mise en accessibilité pour les PMR.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 850.000 €HT dont 50.000 €HT pour la tranche 2017.

Pour ce projet, Terre de Provence Agglomération pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 208.760 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 386.240 € dont 22.720 € pour la tranche 2017.

• **DIAGNOSTIC AGRICOLE**

Le territoire de Terre de Provence Agglomération est marqué par une agriculture productive diversifiée, dont la filière fruits et légumes représente plus de 90 %. Avec 720 exploitations recensées en 2010, l'agriculture offre plus de 2 000 emplois directs.

Toutefois, les difficultés économiques que rencontre le secteur agricole se traduisent par une perte de 15 % des surfaces consacrées à l'agriculture, une augmentation des terres en friche ainsi qu'une diminution du nombre d'exploitations.

La communauté d'agglomération souhaite renforcer sa politique de soutien à l'agriculture, comme en témoigne le projet de redéploiement du MIN, en s'appuyant sur la réalisation d'un diagnostic agricole, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

A partir d'une enquête exhaustive, ce document mettra en évidence les enjeux et problématiques socio-économiques de chaque commune du territoire (poids et dynamisme de l'activité agricole, caractéristiques et perspectives d'évolution des sites d'exploitation existants); un volet foncier permettra de disposer d'un état des lieux précis de l'occupation des sols (identification des espaces en friche et de leurs caractéristiques).

L'étude élaborera par ailleurs des préconisations afin de garantir la protection et le développement durable du patrimoine agricole de l'agglomération.

Le coût de l'étude, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 305.000 €HT, dont 105.000 €HT pour la tranche 2017.

Pour ce projet, Terre de Provence Agglomération bénéficie d'une subvention de la Chambre d'Agriculture d'un montant de 61.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 152.500 € dont 52.500 € pour la tranche 2017.

OPERATIONS PREVUES A PARTIR DE 2018

• ACQUISITIONS FONCIERES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZA SAINT ROCH A SAINT-ANDIOL

Dans le cadre de ses projets d'aménagement des zones d'activités de son territoire, Terre de Provence Agglomération souhaite réaliser la zone Saint-Roch à Saint-Andiol, en bordure de la RD 7 et à proximité de la sortie A7 Avignon Sud.

Dans cette perspective, la communauté d'agglomération envisage l'acquisition foncière de 11 ha afin d'aménager une zone tournée vers des activités plus industrielles, en continuité du pôle d'activités Crau Durance, première opération portée par l'intercommunalité.

Le coût des acquisitions foncières, prévues en 2018, est estimé à 1.400.000 €HT.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2018 s'élève à 7.205.000 €HT, réparti comme suit :

Aménagement ZA La Chaffine II à Châteaurenard	2.000.000 €HT
Aménagement ZA la Palette d'Art à Noves	750.000 €HT
 Acquisitions foncières pour la ZA Saint Roch à Saint-Andiol 	1.400.000 €HT
Desserte du futur lycée Nord Alpilles à Châteaurenard	1.900.000 €HT
Réaménagement et extension du siège communautaire	850.000 €HT
- Diagnostic agricole	305.000 €HT
TOTAL	7.205.000 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017: 4.805.000 €HT- 2018: 2.400.000 €HT

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 3.563.740 € pour ce programme 2017/2018, dont 2.400.220 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec Terre de Provence Agglomération pour les années 2017-2018 ;
- imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 3.563.740 € sur un programme de travaux de 7.205.000 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à Terre de Provence Agglomération une subvention de 2.400.220 €, sur une dépense subventionnable de 4.805.000 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017-2018 conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL